L'ANNIVERSAIRE DES BALLETS RUSSES

Il y a vingt ans que les ballets russes ont fait pour la première fois leur apparition à Paris. Ils y sont devenus quelque chose de familier et presque d'anodin aujourd'hui, comme ils le sont également à Londres ou à New-York, mais en 1909 il n'en était pas de même, et pour beaucoup de nous leur apparition fut une date de leur vie.

Ils furent, en effet, dans l'ordre des spectacles une sorte de révolution, tant au point de vue de la danse même que de la musique et du décor, et pour ma part je ne sais rien qui m'ait bouleversé davantage, — sinon les danseuses cambodgiennes, que, lors de la première exposition coloniale de Marseille, le roi Sisowath amena en France.

Notre surprise devant ce renouvellement de la chorégraphie et des couleurs fut d'autant plus vive que rien ne l'annonçait. L'attrait de la musique russe conduisit alors au Châtelet beaucoup de nous, non moins que cette curiosité de l'exotisme, qui n'est pas, comme beaucoup le supposent, une simple invention de l'après-guerre. Quel éblouissement ce fut alors ! Pensez donc! Nous découvrions à la fois le *Pavillon d'Armide* et les *Danses du prince Igor, Cléopâtre;* Thamar Kharsavina, Pavlova, Ida Rubinstein, Nijinsky nous étaient révélés; nous apprenions à admirer Léon Bakst, Alexandre Benois, Roerich. L'année suivante, c'étaient *Shéhérazade, Carnaval, Petrouchka, Salomé, Tamaz, Jeux, Daphnis et Chloé, les Sylphides,* ce *Spectre de la Rose,* qui fut une des réussites les plus parfaites de cette première série; plus tard, enfin, l'*Après-midi d'un Faune* et le prodigieux *Sacre du Printemps.* L'ensemble réalisait je ne sais quelle féerie que nous n'avions jamais espéré voir. Il nous venait du fond de la Russie une manière de synthèse de toutes les visions poétiques que nous avions aimées jusque-là; le romantisme allemand s'y mêlait nostalgiquement au préraphaélisme anglais et au symbolisme français; nous retrouvions les dessins d'Aubrey Beardsley, les évocations de Henri Heine et les contes de M. Henri de Régnier derrière les scènes du *Pavillon d'Armide,* Andersen à travers *Petrouchka,* les apparitions légendaires de Burnes Jones et de Dante-Gabriel Rossetti devant cet inoubliable décor de *l'Oiseau de feu,* qui ressemblait à un châle de cachemire, à un jardin vu en rêve, à une aile de papillon examinée au microscope.

Aujourd'hui que les ballets russes ont conquis le monde, il semble aisé de les admirer, mais il n'en fut pas de même en 1909. « Ce n'est plus de la danse, c'est de l'acrobatie », disait-on généralement. Maintenant que le snobisme s'en est mêlé, il est amusant de se souvenir de la résistance que la plupart des gens du monde opposèrent à ce mode nouveau de divertissement. Et quel tapage le soir du *Sacre du Printemps!* Les spectateurs des couloirs insultaient ceux des loges qui sifflaient et tempêtaient. Les vrais premiers admirateurs des ballets russes se souviennent de ces temps épiques : M. André Gide, M. Jacques-Emile Blanche, M. et Mme José-Maria Sert, M. Gilbert de Voisins, M. Jean-Louis Vaudoyer, M. Jean Cocteau, M. Charles du Bos, M. Marcel Boulenger, d'autres encore, frappés comme nous de la poésie que dégageaient les nouveaux ballets, mais nous n'étions pas fort nombreux : le vrai succès ne vint que lentement.

Par la Pavlova, par Tamar Kharsavina, notre génération aura connu quelque chose de l'enthousiasme qu'excitaient autour d'elles Fanny Elssler, Carlotta Grisi, la Taglioni. Quand Kharsavina dansait *le Spectre de la Rose,* nous avions imaginé, mes amis et moi, de lui offrir la gerbe de roses rouges dans laquelle elle choisirait la fleur avec laquelle elle danserait et qu'elle offrirait après la représentation, en souvenir d'elle, au donateur de la soirée; il n'a fallu rien de moins qu'un incendie, au cours duquel, après la guerre, tous mes meubles furent détruits, pour me séparer d'un petit spectre de fleur, intact, cassant et couleur de sang caillé que contenait un coffret de laque. Un soir où elle avait plus merveilleusement dansé encore que de coutume, M. Gilbert de Voisins offrit à Kharsavina un chausson de soie rose, vraie relique historique, qui avait appartenu à sa grand'mère, Marie Taglioni.

Voici que ces menus détails sont déjà devenus des souvenirs, voici que cette petite partie de la vie de jeunes Parisiens a déjà pris sa place dans les anecdotes du passé. Contons-les donc avant qu'il soit trop tard, contons-les aussi pour mieux faire sentir combien est profond le fossé qui sépare cette époque et celle qui l'a précédée. Non pas que nous nous sentions dépaysés dans celle-ci, mais il est bon de marquer les différences et de mettre l'accent sur ces traits fugitifs de mœurs, qui font comprendre mieux que n'importe quel savant discours combien les usages se sont transformés. Par les ballets russes nous rejoignions les danseuses de Henri Heine et d'Alfred de Musset. Ceux qui nous ont suivis ont connu Joséphine Baker; c'est très bien aussi, mais une tout autre esthétique : « la série noire », dirait un humoriste.

Reverrons-nous un jour de grandes ballerines, des figures équivalentes à celles d'autrefois et de naguère, qui traversaient la scène comme des étoiles filantes, mais assez lentement pour nous laisser former le souhait qu'elles demeurent? Comment ne songerions-nous pas, souvent, à ce que dut être cette merveilleuse période dont Marie Taglioni fut une des reines? Elle avait su créer une danse chaste et pure, d'une dignité si poétique qu'on ne peut l'imaginer qu'avec des ailes de cette sylphide dont elle devait porter le surnom à travers le temps. Et comment oublier Carlotta Grisi pour qui Théophile Gautier éprouva un si fort sentiment, Lucie Graha et Fanny Cerrito, qui fut la légèreté même?

Mais à qui aime la danse d'autres figures plus lointaines apparaissent aussi : c'est Mlle Lafontaine, qui dansa la première sur une scène française; c'est Mlle Guyot, qui se fit ensuite religieuse; c'est Mlle Prévost, que Rameau comparait à Protée, parce qu'elle pouvait prendre toutes les formes et tous les visages et dont un portrait de Raoul, qui se trouve au musée de Tours, nous montre le visage étonnamment vivant, spirituel et malicieux; c'est Mlle Sablé, grave, fine, qui osa, la première, paraître sans paniers, sans corps de jupe pesant, les cheveux dénoués et qui fut fort sage; c'est la Camargo, qui ne le fut guère et qui participa à toutes les folies de la Régence, cette Camargo, qui appartenait à une excellente famille, qui ne devint ballerine que par la protection de la princesse de Ligne et qui, inaugurant les entrechats et les jetés-battus, introduisit dans la danse tout le mouvement qu'elle a de nos jours et dont les Russes et les nègres ont décuplé la rapidité; c'est la Guimard enfin.

Comment oublier Fanny Elssler dans cette évocation? Son souvenir est lié à celui d'un des hommes les plus singuliers d'il y a cent ans, Gentz, que l'on ne connaît guère ici que par la caricature que l'on en voit dans *l'Aiglon* et qui ayant débuté comme romantique et comme esprit avancé finit comme un des partisans les plus impitoyables de l'ancien régime. Ce Gentz avait mené la vie élégante et dissolue d'un grand seigneur du dix-huitième siècle. Son goût du luxe et des raffinements de toute sorte scandalisait les libéraux autrichiens qui affectaient volontiers une austérité à la Robespierre. Dans son appartement viennois du Kohlmarkt, comme dans sa villa de Weinhaus, il accumulait les meubles de prix, les objets rares, les bibelots curieux, les belles fleurs. Il eut des amies illustres comme Amalie Imhoff et Rahel Varnhagar. Il soupira pour les grandes dames de la cour, la duchesse Jeanne d'Acerenza, la princesse de Solms, la princesse Dolgorouki, la comtesse Lanckorowska. Les actrices le consolaient de leurs rigueurs. Mais cet aimable esprit, cet éternel amoureux fournissait de remarquables mémoires politiques l'Angleterre, le gouvernement autrichien, l'hospodar de Valachie, plusieurs maisons de banque. Il fut le secrétaire du congrès de Vienne et la cheville ouvrière des congrès de Carlsbad, de Troppau, de Vérone. Louis XVIII et Louis-Philippe lui demandaient des conseils. Et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement ni de satisfaction pour les amateurs passionnés de l'étrangeté humaine, que de voir ce profond politique, cet esprit pénétrant et clairvoyant, devenir amoureux à soixante-cinq ans de cette sorte de libellule que fut Fanny Elssler, et suivre son essor aussi longtemps qu'il le put, avec une passion de jeune homme que rendait cependant si douloureuse le poids du temps. Pensez que Fanny Elssler n'avait pas vingt ans quand il commença de l'aimer! Légère, bondissante, impondérable, ses petits pieds ne touchant pas le sol, ce qu'on admirait chez elle, c'était la Danse même. Elle eut une vive tendresse pour cet épicurien à la fois sceptique et fanatique — sceptique sur les choses de la vie, fanatique sur celles de la politique, et peut-être parce qu'il faut une forte discipline sociale pour mieux organiser le plaisir — qui dirigeait du sein même de ses passions plusieurs cours d'Europe et pour qui le goût passionné de vivre était une fonction de l'intelligence. Ce fut en somme la plus poétique des idylles qui couronna la vie féconde et plaisante de ce grand seigneur. « Nous l'avons vu mourir doucement, au son d'une voix qui lui fit oublier celle du temps », écrit à son sujet Chateaubriand.

Stéphane Mallarmé qui a si bien parlé du ballet a écrit de la danse : « Tout ce qui est, en effet, la Poésie, ou nature animée, sort du texte pour se figer en des manœuvres de carton et l'éblouissante stagnation des mousselines lie et feu. » Et il ajoute, jouant sur le mot « étoile », que les astres sont de la partie. Bien qu'invisible, il fut aussi, parmi nous, un des parrains spirituels des ballets russes et j'aime à mêler sa pensée à mes souvenirs.

Aujourd'hui où le moindre intérieur contient encore des coussins et des tentures dont la hardiesse de tons est due à l'influence de Bakst, où cent spectacles médiocres ont tenté d'imiter l'œuvre de M. de Diaghilew, où l'élément « ballet russe » est entré aussi profondément dans l'esprit universel que l'impressionnisme français ou la musique wagnérienne, il peut paraître étrange que l'aube de ces spectacles ait eu à la fois cet orage et cette annonciation. Nous revoyons de loin en loin la Pavlova, Tamar Kharsavina, qui dansait récemment sur la scène d'un cinéma; elles n'ont rien perdu de leurs merveilleuses qualités. Ida Rubinstein organise les grandioses spectacles que l'on sait. Il est arrivé à Nijinsky la même chose qu'au clown de Banville :

> Alors de son vil échafaud,
> Le clown sauta si haut, si haut,
> Qu'il creva le plafond de toiles
> Au son du cor et du tambour,
> Et le cœur dévoré d'amour
> Alla rouler dans les étoiles!

Nous n'avons oublié ni Nijinska, ni Fokine et Fokina, ni la Lopoukosva II, ni Massini, ni Idzikowski, ni Lubow Tchernichewa. Non, nous n'avons rien oublié, mais nous ne retrouverons jamais, hélas! la première révélation, cette émotion que nous eûmes si neuve devant une forme d'art fraîche, ardente, bondissante, inattendue, qui unissait dans une prodigieuse synthèse tout ce que nous aimions, tout ce que nous rêvions. Il y a vingt ans de cela! Vingt ans? Est-ce hier à peine? Y a-t-il un siècle? Ce n'est pas l'horloge qui divise le temps, c'est l'habitude.

EDMOND JALOUX.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu hier après-midi les présidents des délégations étrangères à la conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension.

A la présidence du conseil

M. Raymond Poincaré, président du conseil, a reçu hier après-midi le comte Bethlen, premier ministre de Hongrie.

La coopération européenne

Le Comité français de coopération européenne a adressé à M. Ramsay Mac Donald un télégramme, dont voici le passage essentiel :

Le comité enregistre avec joie votre importante déclaration sur la nécessité d'une coopération européenne. Il se félicite de s'être constitué, avec le comité allemand, et d'accord avec le comité britannique, sur ce principe que la coopération européenne comporte obligatoirement, ainsi que vous l'avez déclaré, la participation de la Grande-Bretagne, et vous assure respectueusement de son concours dévoué à toute propagande et action de nature à hâter une fédération progressive des Etats européens.

Légion d'honneur

MINISTÈRE DE L'AIR

Sont nommés :

Chevaliers

MM. Bailly, pilote aviateur; Reginensi, adjudant-chef au 34e régiment d'aviation.

Un banquet de la fédération républicaine de la Seine

La fédération républicaine de la Seine a offert, hier soir, un dîner en l'honneur des membres nouvellement élus au Conseil municipal de Paris. Le président, M. Dufrenne, a pris la parole, et a conclu en faveur du refus formel de la France de payer à ses créanciers des sommes pouvant excéder le chiffre de celles qu'elle recevra effectivement de l'Allemagne.

MM. Fourès, Victor Constant, Pinelli, conseillers municipaux, ont proclamé la nécessité pour tous les partis d'ordre de s'unir et de constituer un front unique pour combattre le communisme.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

Autour de la ratification

La commission des finances doit délibérer cet après-midi sur la consultation juridique de MM. Gaston Jèze, Duguit et Berthélemy au sujet de la procédure de ratification des accords de Londres et de Washington.

Comme la commission des affaires étrangères l'a fait la semaine dernière, elle demandera à n'être pas dessaisie du rapport sur le fond qui lui a été confié à la suite du dépôt par le gouvernement des deux projets de ratification. Elle demandera, en outre, à entendre le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances après le retour de Madrid de M. Aristide Briand. Elle attendra probablement cette audition pour nommer le rapporteur des projets de ratification. Mais elle désignera peut-être un de ses membres pour rapporter la proposition de résolution de M. Charles Reibel relative à la clause de sauvegarde.

La commission des affaires étrangères, de son côté, doit entendre l'exposé du rapport d'information de M. Jacques Stern sur le problème des dettes et procéder, le cas échéant, à la nomination d'un rapporteur définitif, chargé d'exprimer son avis sur le rapport de la commission des finances.

Ainsi, les deux commissions se préparent à suivre la procédure de ratification par voie législative à laquelle le gouvernement, malgré ses préférences pour la ratification par décret, paraît devoir se rallier, à la suite des diverses manifestations parlementaires.

A la commission de la marine

La commission de la marine de guerre, réunie sous la présidence de M. Charles Daniélou, a autorisé M. Bouligand à déposer son rapport sur le recrutement de l'armée de mer et l'organisation des réserves.

Elle a chargé M. Appell de se mettre en rapport avec le ministre de la marine pour l'élaboration de la prochaine tranche du programme naval.

Les dégrèvements pour les valeurs mobilières

La sous-commission des valeurs mobilières de la commission des finances, réunie sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon, a entendu M. Giscard d'Estaing, délégué général de la Fédération des porteurs de valeurs mobilières, au sujet des propositions gouvernementales de dégrèvement sur les valeurs mobilières contenues dans le projet de budget pour 1930.

La réduction de l'impôt sur les transports

La commission des travaux publics, approuvant les conclusions d'un rapport de M. Moncelle, a décidé de saisir immédiatement la Chambre d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer dans un délai de trois mois un projet de loi portant réduction du taux des impôts qui frappent les transports par chemins de fer, en vue de ramener le produit de ces impôts à l'indice moyen du rendement de l'ensemble des impôts par rapport à l'avant-guerre. Elle a donné délégation à M. Le Trocquer, son président, de demander instamment la mise à l'ordre du jour de cette proposition avant la fin de la session actuelle.

La responsabilité de l'Etat dans le service télégraphique

La commission des travaux publics a approuvé les conclusions du rapport de M. Masson sur la proposition de loi tendant à établir la responsabilité de l'Etat dans le service de la télégraphie privée à l'intérieur du territoire. La commission, tout en acceptant le principe posé, a tenu à amender le texte qui lui est soumis, en limitant la responsabilité au cas de télégrammes recommandés dont les conditions d'expédition seraient ultérieurement fixées par arrêté ministériel.

La répression du trafic des publications obscènes

La commission de législation civile, réunie sous la présidence de M. Taton-Vassal, a entendu le rapport de M. Bonnevay sur le projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à la ratification de la convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, signée à Genève le 12 septembre 1923.

La commission a adopté les conclusions favorables de M. Bonnevay et l'a autorisé à déposer son rapport.

La conciliation obligatoire

La commission de l'agriculture, réunie sous la présidence de M. Gaston Lalanne, a entendu M. Desbons, rapporteur du projet de loi portant modification du livre IV du Code du travail (règlement de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture).

Après une discussion à laquelle ont pris part, outre le rapporteur et le président, MM. Carlier-Caffieri, Bonnet, Chevrier et Alexandre Duval, la commission a donné un avis favorable à l'obligation d'une rencontre entre les parties intéressées pour les conduire à des conversations utiles, et a décidé de proposer certaines modifications tant en ce qui concerne la désignation des conciliations que la composition des commissions paritaires et la spécification de la nature des fonctionnaires appelés à faire partie des commissions de conciliation.

Un budget de publicité touristique

Le groupe parlementaire du tourisme et de l'industrie hôtelière s'est réuni sous la présidence de M. Antoine Borrel.

M. Vallat, directeur de l'office national du tourisme, a montré l'effort fait par tous les pays étrangers pour développer le tourisme à l'intérieur de ces pays et attirer un nombre toujours plus grand de visiteurs. Une discussion s'est engagée ensuite entre les membres du groupe sur la meilleure façon de créer, pour la France, un budget de publicité et le groupe s'est trouvé unanime pour demander au gouvernement de prévoir, dans le prochain budget, les crédits indispensables pour l'organisation de la publicité en faveur de la France à l'étranger.

LE SÉNAT

Les loyers d'habitation

La commission de législation a procédé sous la présidence de M. Eugène Penancier, à l'examen du projet voté par la Chambre, qui modifie la loi du 1er avril 1926 déterminant les rapports entre les bailleurs et les locataires de locaux d'habitation.

Le rapporteur, M. Morand, a, tout d'abord, fait un exposé des dispositions votées par la Chambre. La commission a ensuite procédé à l'examen du titre I de la loi.

Après avoir maintenu la portée générale d'application telle qu'elle était fixée par la loi de 1926, la commission a voté une disposition prévoyant la possibilité pour les communes qui en manifesteraient le désir de revenir au droit commun à partir du 1er avril 1931. Elle a ensuite adopté les paliers de prorogations tels qu'ils avaient été fixés par la Chambre.

Quant au bénéfice de la prorogation, elle a maintenu le texte de la Chambre, mais ce bénéfice est refusé aux locataires qui ont sous-loué ou sous-louerait tout ou partie de leurs locaux sans l'assentiment du propriétaire. La commission a réservé l'examen des dispositions relatives aux avantages à accorder aux locataires titulaires de la carte de combattant.

Elle a décidé de se réunir, aujourd'hui jeudi et demain vendredi, pour en terminer avec l'étude de ce projet.

Le rapport de M. Morand sera déposé mardi et la discussion en séance publique viendrait jeudi.

Le logement des ouvriers agricoles

La commission du commerce, réunie sous la présidence de M. Louis Serre, a examiné l'amendement présenté mardi en séance publique par M. Fernand Davia à l'article 8 de la proposition de loi relative à l'hygiène du logement des ouvriers agricoles (le couchage à la paille).

Cet amendement avait pour objet de renvoyer devant le tribunal de simple police les contraventions à la loi, les faits retenus dans la poursuite ne pouvant donner lieu qu'à une seule amende.

La commission qui avait accepté l'amendement, s'est cependant vu renvoyer l'article pour que fût élaboré un nouveau texte fixant le délai dans lequel, après une nouvelle contravention, une autre poursuite en simple police pourra être engagée.

M. Joseph Courtier, rapporteur, a proposé que ce délai soit de six mois, l'amende prévue pouvant être au maximum de quinze francs.

De ce fait, le texte prévoyant d'abord pour l'application de la loi une période de quatre ans et demi, afin de permettre aux petits exploitants agricoles d'améliorer leurs conditions de couchage du personnel, avec ce nouveau délai de six mois, les agriculteurs auront cinq années pleines pour se mettre complètement en règle avec la loi.

Si après ce délai, l'exploitant ne se soumet pas à la loi, ce sont les dispositions sur la récidive qui pourront s'appliquer, c'est-à-dire que la poursuite sera correctionnalisée.

La commission a accepté les propositions de M. Joseph Courtier qui a été autorisé à défendre son texte en séance publique, mardi prochain.

A L'HOTEL DE VILLE

Le groupe des républicains de gauche

Le groupe des républicains de gauche, comprenant à la fois des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la banlieue, s'est constitué hier à l'Hôtel de Ville. Il comprend une trentaine de membres et son bureau est ainsi composé : président, M. Louis Peuch; vice-présidents, MM. Lemarchand et Champion; secrétaire, M. René Fiquet; trésorier, M. Bonal; secrétaire adjoint, M. Georges Prade; trésorier adjoint, M. Lhopitault.

Pour retirer sa carte électorale

M. Chausse avait signalé au préfet de la Seine qu'un électeur de son quartier, n'ayant pu prendre part au premier tour de scrutin par suite de maladie, n'avait pu retirer sa carte électorale à la section de vote lorsqu'il s'était présenté pour voter au second tour.

A cela M. Edouard Renard vient de répondre que, conformément à l'article 7 de la loi du 20 mars 1924 et aux instructions ministérielles du 15 avril de la même année, les cartes électorales non retirées par les titulaires, avant la clôture du premier tour de scrutin, sont paraphées par le président de la section de vote, comptées et placées sous un pli scellé qui ne peut être ouvert que par la commission municipale chargée de la revision des listes électorales et que, dans ces conditions, il ne peut être délivré de carte électorale au deuxième tour de scrutin. Mais, ajoute M. Edouard Renard, tout électeur est admis à voter, même sans carte, à la condition qu'il justifie de son identité.

LE CONGRÈS NATIONAL SOCIALISTE

(De notre envoyé spécial)

Nancy, 12 juin.

La seconde séance de la journée, que préside M. Hubert-Rouger, député du Gard, s'ouvre par l'intervention de M. Séverac qui, au nom de la commission des résolutions, expose objectivement les motions qu'elle soumet au congrès. Il s'agit de la revision des statuts du parti. Deux motions sont en présence : celle de la minorité, de tendance revisionniste, qui réunit parmi ses partisans MM. Renaudel et Zyromski, et celle qui préconise, en quelque sorte, le maintien, presque sans retouches, des statuts actuels, conformément à l'opinion exprimée, hier, par MM. Paul Faure, Léon Blum et Louis Lévy.

Le scrutin ouvert par l'appel des fédérations, dont les délégués votent par mandats, la motion de *statu quo* recueille 2,030 voix ; celle des revisionnistes en obtient 817. Il y a 125 abstentions et 40 absents.

M. Léon Blum rapporte ensuite le texte de la majorité de la commission des résolutions, en ce qui concerne la discipline à observer par le groupe socialiste parlementaire, texte qui, dans son principe, s'inspire de la motion déposée hier par M. Vincent Auriol. En ce qui concerne le passé : respect de la décision du congrès de Toulouse visant la discipline des élus socialistes au Palais-Bourbon, il n'y a pas eu unanimité au sein de la commission. L'attitude des élus, qui exercent des fonctions dans les commissions parlementaires, président ou rapporteur, dictait sans doute le refus de la minorité de s'associer à la motion de la majorité, en ce qu'elle passait l'éponge sur les votes qui ont fait l'objet des griefs que l'on sait. M. Léon Blum n'y fait qu'une allusion discrète et enveloppée, dans un esprit d'évidente conciliation. Mais, en ce qui concerne l'avenir, l'orateur indique nettement que l'accord a été unanime dans la commission pour proposer le texte qu'on va lire...

MM. Zyromski et Renaudel interviennent, tour à tour, pour expliquer, à ce propos, leur attitude à la commission des résolutions, le premier se faisant l'écho du malaise causé, dans le parti, par les votes des élus incriminés ; le second, au contraire, s'appliquant à expliquer l'attitude de ses collègues suspects d'indiscipline et à préciser la position de ses amis à l'égard des règles dictées à ses élus par le parti, règles qu'ils respecteront, comme ils voteront, d'ailleurs, le texte rapporté par M. Léon Blum. M. Fié, du Tarn, et M. Lebas, du Nord, interviennent également dans le débat pour exposer leurs points de vue, ce qui incite M. Léon Blum à une nouvelle mise au point, insistant sur la nécessité d'éviter, à l'avenir, de nouvelles infractions. Le texte de la commission des résolutions, ainsi conçu, est alors mis aux voix.

Le congrès, constatant avec satisfaction l'attitude unanime de ses élus au Parlement, dans la presque totalité des votes,

Regrettant qu'en quelques cas exceptionnels, tant à la Chambre qu'au Sénat, l'unité du vote n'ait pas été complètement respectée ;

Décidé à ne tolérer, sous aucun prétexte, aucune exception future,

Fait sienne la résolution du groupe parlementaire ainsi conçue : « Le groupe socialiste estime qu'il est utile, en principe, de revendiquer, pour ses membres délégués dans les commissions, les fonctions de président, de vice-président, de rapporteur ; le groupe statuera sur toutes les autorisations à donner aux élus, soit pour poser leur candidature, soit, en cas d'élection urgente, pour conserver leur fonction ; dans tous les cas où les décisions du groupe socialiste seront en opposition avec les décisions de la majorité de la commission, le président, le vice-président ou le rapporteur socialistes devront en informer aussitôt le groupe, qui assurera l'unité de vote des élus au mieux des intérêts dont il a la charge. »

Le congrès invite le groupe parlementaire à insérer cette disposition dans son règlement intérieur et à assurer le respect de ses décisions par tous les élus socialistes du Parlement ;

Il estime également qu'il est, plus que jamais, nécessaire de mener, contre les forces de conservation sociale, au Parlement et dans le pays, la bataille la plus énergique, seule compatible avec l'existence même du parti ;

Il déclare que, dans la situation politique actuelle, l'action du groupe reste réglée par les principes posés par le parti dans sa résolution du congrès de Toulouse de 1928.

Cette motion est votée à l'unanimité.

D'autre part, en ce qui touche la situation de M. Alexandre Varenne, ancien gouverneur général de l'Indochine, vis-à-vis du parti socialiste, le congrès adopte, sans aucune objection, une motion présentée à la commission des résolutions par M. Vincent Auriol et dont voici le passage essentiel.

Le congrès, considérant que les informations incomplètes fournies aux fédérations, sur la décision unanime, de la fédération du Puy-de-Dôme et également sur la situation politique de ce département, où toutes les fractions de la bourgeoisie osnt immoralement coalisées contre le socialisme, ne lui permettent pas de porter un jugement définitif.

Décide de ne pas se prononcer, en l'état actuel, sur la demande de ladite fédération, de solliciter de cette dernière des renseignements complémentaire et de les soumettre aux fédérations.

En attendant, le congrès fait pleine confiance à la fédération du Puy-de-Dôme pour prendre, dans les consultations électorales prochaines, toutes décisions qu'elle croira utiles à l'intérêt de la classe ouvrière et au socialisme, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée nationale du parti.

Saisie de ce texte et n'ayant ni le temps ni les moyens de procéder à un examen approfondi, la commission a décidé, à l'unanimité, de proposer au congrès le renvoi de ces propositions à la commission administrative permanente qui en saisira ultérieurement le parti.

Par ailleurs, le congrès mandate le groupe parlementaire « pour préparer un projet de représentation proportionnelle juste et loyale, sans adultération ni panachage, et organiser sa propagande et son action pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la nécessité d'une telle réforme électorale ».

Enfin, vers 17 heures, le congrès suspend ses travaux pour permettre à la commission des résolutions, qui a déjà siégé toute la nuit, d'achever sa mission et de rapporter, ce soir, ses dernières décisions dans une nouvelle séance.

A 19 heures, le congrès reprend ses travaux sous la présidence de M. Gibaud, de la Gironde, et donne aussitôt la parole à M. Guillevic, de la Seine, pour rapporter la question des assurances sociales, au nom de la commission des résolutions. Le texte du rapport ainsi conçu ne soulève aucune objection et recueille l'unanimité de l'assemblée :

LE PARTJ SOCIALISTE ET LES ASSURANCES SOCIALES

Considérant que la loi des assurances sociales, quelles que soient ses lacunes, représente un progrès social considérable.

Le congrès, appelé à fixer l'attitude du parti dans la période actuelle de préparation à l'application de la loi du 5 avril 1928, pose d'abord comme principe absolu que cette loi si impatiemment attendue par le prolétariat doit être appliquée le 5 février 1930.

Il estime que le parti a le devoir d'apporter son aide à la confédération générale du travail, qui s'efforce de grouper les salariés pour qu'ils gèrent eux-mêmes les fonds des assurances sociales.

En conséquence, il invite la C. A. P., les fédérations et les sections, à prendre toutes les mesures utiles et à mener l'action nécessaire en vue de l'adhésion des travailleurs assurés aux caisses de travail fondées par la C. G. T. et les Unions départementales.

Il se joint à la C. G. T. pour élever la plus énergique protestation contre le projet déposé par le gouvernement, le 19 mars dernier, au Sénat, dans toute la mesure où il tend à modifier profondément les dispositions essentielles de la loi.

Il dénonce notamment, comme une capitulation devant les exigences patronales, les dispositions qui suppriment la majorité accordée par la loi aux délégués des ouvriers dans les conseils d'administration des caisses et qui introduisent la représentation patronale dans les caisses créées par les groupements spontanés d'assurés.

Le congrès donne mandat au groupe socialiste sénatorial et au groupe socialiste de la Chambre de combattre les modifications ci-dessus.

Il réclame, une fois de plus, la participation financière de l'Etat aux assurances sociales, considérée comme le seul moyen financier d'améliorer sérieusement la réforme et de lui donner toute son ampleur, notamment en permettant, avec le concours de l'Etat, d'accorder le bénéfice complet de la loi aux petits exploitants agricoles, aux artisans, aux vieux ouvriers des villes et des champs.

M. Séverac fait alors part au congrès de la résolution prise par M. Renaudel et ses amis de renoncer à faire représenter leur tendance au sein des organismes centraux du parti, en dépit des instances pressantes faites auprès d'eux par l'un des membres de la commission des résolutions au nom de tous. Ces efforts ont été vains, la résolution annoncée par le député du Var étant irrévocable. Et M. Séverac donne connaissance au congrès d'une liste de candidats à la commission administrative permanente. M. Pierre Renaudel affirme que l'attitude prise par ses amis et par lui-même ne signifie pas, de leur part, la volonté de diminuer leur action, tant à l'intérieur du parti qu'à l'extérieur, et il l'atteste, comme gage de leurs intentions, en déclarant qu'ils accorderont leurs voix, sans réserve, à la liste des candidats proposée au congrès.

La salle, en ce moment, demeure silencieuse: pas une manifestation, pas le moindre geste, pas une réflexion...

L'assemblée accueille sans objection les listes qui lui sont ainsi propcsées soit pour la composition de la commission administrative permanente, soit pour le conseil d'administration du *Populaire,* soit pour la délégation française à l'Internationale.

M. Léon Blum donne enfin lecture de la motion proposée par la commission des résolutions relativement au problème du socialisme et de l'école, problème auquel le congrès a consacré d'importants débats. Le texte de cette motion, qui est l'œuvre de M. Emile Kahn, est écouté avec une très vive attention.

Cette lecture achevée, l'assemblée approuve la motion par des applaudissements.

M. Paul Faure se réjouit de la bonne tenue de ce congrès, des travaux qu'il a accomplis et de la grandiose manifestation qu'a été le meeting d'hier soir.

M. Gibaud s'associe aux félicitations adressées par l'orateur aux organisateurs nancéiens de cette manifestation et prononce la clôture du congrès. Il est 20 heures et les délégués semblent heureux d'échapper à une nouvelle séance de nuit que d'aucuns avaient annoncée.

MARCEL HUART.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseil général

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil d'Etat a rejeté la protestation formulée par M. Pauget, conseiller d'arrondissement, socialiste unifié, du canton de Tournus (Saône-et-Loire), contre l'élection au conseil général de ce canton, du 21 octobre 1928, de M. Godin, conseiller général sortant, radical socialiste, proclamé élu par le bureau électoral, par 1,307 voix contre 1,296 à M. Pauget.

Le Conseil d'Etat a considéré notamment : « Que les résultats d'une vérification à laquelle une personne, ne faisant pas partie du bureau, aurait procédé le lundi matin, et qui portait sur des bulletins dont l'authenticité est d'ailleurs contestée, ne sauraient être retenus. »

LA VIE ÉCONOMIQUE

A la Fédération des commerçants-détaillants de France

Le conseil général des commerçants-détaillants, réuni sous la présidence de M. Georges Maus, a voté un ordre du jour remerciant M. Henry Chéron du vote de dégrèvements fiscaux et lui demandant de compléter son effort, de comprimer les dépenses publiques, de supprimer l'impôt sur les transports de marchandises, d'abroger la taxe de luxe, de remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires par une taxe unique.

La taxe à la mouture

Un congrès national de la meunerie s'est tenu hier à Paris. L'ordre du jour de la discussion était: statut fiscal des coopératives et la taxe à la mouture. La taxe à la mouture qui est de 2 0/0 représente, au cours actuel des farines, plus de 4 francs par quintal et par conséquent entre pour

---

FEUILLETON DU Temps

DU 14 JUIN 1929 (13)

LA PORTE DES SABLES SONORES

XI — (Suite)

Quelque temps encore Claverdon et Walford marchèrent auprès de Timar vers la Porte des Sables. Le sanctuaire était visible de loin, sorte de grotte profonde, seul point de l'horizon qui fût éclairé.

Comme ils essayaient de le mieux distinguer, ils virent deux ombres qui faisaient les cent pas sur le chemin.

Le moment était venu d'abandonner Timar; pour lui, de faire preuve de sang-froid et d'esprit.

Ils échangèrent une longue poignée de main dans laquelle chacun mit tout son cœur, et brusquement le Tibétain prit à droite, escaladant la roche.

— Ceux-là se passeront de ma visite! dit-il, désignant les sentinelles.

Chaussé de sandales, Timar s'éloignait, aussi leste et silencieux qu'un chat.

Les factionnaires n'avaient rien remarqué. Paternes, les mains dans les poches, ils continuaient leurs allées et venues en bavardant.

Claverdon et son compagnon revinrent au lieu du rendez-vous. Chemin faisant, ils n'échangèrent pas une parole, tant était violente leur émotion. Ils n'eussent pas consenti à se l'avouer. Ils n'avaient de pensée que pour le vaillant Tibétain qui, sans gloire, sans profit, sans espoir, en ce moment risquait allégrement sa vie pour eux.

XII

Ils avaient compté que si tout allait bien, Timar pourrait être de retour dans une heure.

L'heure s'écoula sans qu'il eût reparu.

Ils se tenaient côte à côte, cinglés par la bise, engourdis de froid, sans mot dire, s'efforçant de refréner leur anxiété, luttant contre la nervosité qui crispait leurs mains, leurs figures, faisait leurs mouvements saccadés.

Ils allaient et venaient très vite, transis, mais trop angoissés pour ressentir les morsures du gel. Ils n'avaient pas besoin de se communiquer leurs pensées qui devaient être identiques.

Soudain Walford se baissa, alluma son briquet à l'abri de sa large cape, et tira sa montre.

— Il y a plus de deux heures, dit-il laconiquement.

Claverdon ne répondit pas. Il appuya ses poings contre son front et marcha ainsi un instant.

Dix minutes encore passèrent, terriblement lentes, puis Claverdon, la voix contractée, qu'il essayait vainement d'affermir, dit :

— Je crois qu'il n'y a plus guère d'espoir.

— Mais si, voyons! il y a encore de l'espoir... Je connais Timar Kahi depuis cinq ans. Il est malin, brave, et il en a vu d'autres !...

Claverdon sentit que son compagnon forçait son optimisme, mais qu'au fond il ressentait la même angoisse.

D'un grand moment, ils ne dirent plus un mot. Toute leur attention était tendue pour percevoir le moindre bruit. Rien ne troublait la nuit opaque, rien que le souffle acéré du vent qui les pénétrait comme une eau glacée, sans qu'ils y prissent garde. Parfois, venant du village, des cris lointains, des appels, des claquements de fouet, un hennissement.

— C'est fini, fini, fini! murmurait Claverdon, en proie à une sorte de fièvre qui le démoralisait.

Walford, sans doute moins épris, gardait plus de maîtrise :

— Mais non, te dis-je ! cria-t-il presque rageusement. Est-ce que nous pouvons savoir quelles difficultés, quels obstacles il aura rencontrés? Alors!... Nous avons compté une heure. C'était idiot tout simplement! Tu as bien vu qu'il ne prenait pas le droit chemin. Dieu sait quels détours il aura dû faire dans la montagne et combien de temps il lui faudra !

Walford parlait presque avec violence. Chez lui, l'anxiété se manifestait en exaspération. Pour un peu, il eût donné des coups à son ami dont le découragement l'indignait. Il reprit au bout d'un instant, sur le même ton de colère:

— Et puis, qui sait ce qu'il aura trouvé là-haut? Réfléchis avant de t'abandonner ainsi... Imagine qu'il ait surpris Rahman Ali en conversation avec Melnikoff! C'est possible, probable même !

— Alors ? questionna Cla